

### Objectif(s) de la formation

- Acquérir les outils pratiques de l'évaluation de biens immobiliers
- Comprendre les étapes de l'analyse de la valeur du bien
- Apprendre à déterminer une juste estimation du bien

### Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

### Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

### Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

### Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

### Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

### Contact

**AAMTI FORMATION**

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

### Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

### Prérequis

Pas de prérequis

### Durée de la formation

1 jour (8h) - 9h/13h-14h/18h

### Date(s) de la

**formation** 06/ 03 / 2023

### Lieu de la formation

Au choix visioconférence ou présentiel\* à Paris

\* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

### Intervenant(s)

**Maître André CATTAN**

Avocat au Barreau de Paris, Spécialiste en droit immobilier, expert en estimation immobilière

### PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

#### Matinée : 9h00 - 13h00

- Introduction : intérêt pour l'avocat de donner une valeur aux biens dont il a le mandat
- Législation et normes nationales utiles
- Méthodologie et pratiques de mesurage
- Principaux motifs d'évaluation
- Les différents types d'expertise et missions
- Les aspects techniques de l'expertise immobilière :
  - Les valeurs
  - Les surfaces
  - La pondération des surfaces
  - La typologie de revenus ou foyers
  - Les taux de rendement et taux d'actualisation

#### Déjeuner : 13h00 - 14h00

#### Après-midi : 14h00 - 18h00

- Les méthodes d'évaluation :
  - Par comparaison
  - Par surface pondérée
  - Par sol et construction
  - Par le revenu
  - Bilan promoteur
  - Professionnelles
- Bonnes pratiques immobilières et de commercialisation des biens
- Conclusion

A l'issue de cette formation, les participants sont en mesure d'aboutir à une détermination du prix motivée tenant compte des spécificités et particularités du bien ; de conseiller de manière avisée le vendeur ou l'acquéreur pour tenter d'approcher le juste prix ; d'assurer avec objectivité et équilibre une transaction.

### Tarif par formation

**Prix adhérents AAMTI : 414,00 € TTC**

*(345,00€ HT - 20% TVA)*

**Prix non-adhérents : 511,00 € TTC**

*(425,83€ HT - 20% TVA)*

### Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

### Modalités Inscriptions

En ligne sur [www.avocat immo.fr](http://www.avocat immo.fr)

#### Rubrique *Formations*

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr), en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 8h00.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20